CHARTE DU *nouveau-né* HOSPITALISÉ

L'hospitalisation du nouveau-né est un réel défi pour tisser les liens familiaux et suscite des émotions intenses.
Elle nécessite la mobilisation des ressources de tous pour offrir au bébé les meilleures chances de bien grandir.
Les études scientifiques démontrent que la création du lien d'attachement entre le nouveau-né et sa famille, dès les premiers instants de vie, est primordial pour son bon développement.
Le dialogue et la concertation entre les parents et les soignants se trouvent au cœur d'une prise en charge optimale du nouveau-né hospitalisé.

CHU
Centre Hospitalier Universitaire
Dijon Bourgogne

Conscients de ces enjeux, nous, parents de nouveau-nés hospitalisés et professionnels de la naissance, nous engageons à tout mettre en œuvre pour que le nouveau-né hospitalisé bénéficie :

1 **De la présence continue** **d'au moins l'un de ses parents ou d'une personne de confiance, dès sa naissance, sans restriction, 24h/24.**
Les parents choisissent, s'ils le souhaitent, une à deux personnes de confiance pour les soutenir et les relayer tout au long de l'hospitalisation.

2 **Des meilleures conditions** **pour créer le lien d'attachement avec ses parents (contact physique, bercement, échanges vocaux, alimentation) qui améliorent son état de santé et son bon développement.**
Parents et soignants partagent leurs connaissances pour regarder ensemble le bébé, comprendre ses réactions et entrer en relation avec lui.

3 **Du contact peau à peau quotidien** **avec au moins l'un de ses parents, ou la personne de confiance désignée par eux, le plus tôt possible, de façon prolongée au cours des 24h et jusqu'à la sortie.**

4 **Du colostrum maternel** **(1er lait) sans restriction d'âge gestationnel ou de poids, en l'absence de contre-indication médicale.**
L'équipe soignante informe et accompagne la mère dans la façon de nourrir son enfant et la soutient dans ses choix.

5 **De la possibilité de téter au sein ou au biberon,** **aussitôt qu'il montre la capacité à le faire, sans restriction d'âge gestationnel.**

6 **D'un environnement confortable** **adapté à son développement sensoriel (luminosité, son, odeur, goût, toucher).**

7 **De la participation de ses parents aux soins** **qu'il reçoit avec l'accompagnement des professionnels de santé.**

8 **Du rôle protecteur de ses parents** **dans la prise en charge de l'inconfort et de la douleur en étroite coopération avec les soignants.**

9 **Des informations accessibles et compréhensibles** **destinées à ses parents pour comprendre son état de santé et prendre soin de lui.**

10 **D'une prise en charge individualisée,** **élaborée en concertation avec ses parents, et en accord avec la littérature scientifique la plus récente sur le sujet.**

Direction de la Communication • Février 2023